Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1907)
Heft: 76

Artikel: L'affaire de M. Rotibal
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256964

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le pétrin et souvent on voit la flamme du four. Là aussi, on voyait errer, devant la nuit, un grand troupeau de sangliers noirs. Une cavalier tout noir, mystérieux, chasse ces troupeaux, et les gens du pays avaient soin de laisser aux environs de la Pierre aux Fées des bottes de foin pour la nourriture du cheval de cet étrange chasseur.

4. *Pierre de Saint Germain.* — Ce monolitre se trouve près de la vieille église de Courrendlin, à l'entrée du cimetière. Il est croit-on, du VII siècle. La tradition rapporte que cette pierre était autrefois à l'entrée des gorges si pittoresques de Moutier et qu'elle servait de siège à St-Germain, abbé de Grandval. Ce saint avait fait construire une route, au plutôt fait réparer l'ancienne voie romaine de Pierre Pertruis à Augusta Rauracorum. Assis sur cette pierre, il appelait les ouvriers autour de lui pour les instruire et les encourager. Cette pierre, dit la Tradition, aurait été amenée, il y a un siècle par un bourgeois de Courrendlin auprès du cimetière de la vieille église. Catholiques et protestants la vénéraient et allaient s'y asseoir pour la guérison des rhumatismes.

5. *Pierre de Vareroille.* — Entre le village de Damphreux et de Bonfol, existait autrefois le vilage de Vareroille, qui était déjà une commune au XIV siècle. Jean était maire de Vareroille au 1343.(Voir Trouillat III-813). Ce village aura été détruit au commencement des guerres de Bourgogne par E. de Hagenbach, qui, pour venger la mort de son frère Pierre, détruisit 40 villages de l'Ajoie.— Sur l'emplacement de l'ancien village, sur un plateau élevé et cultivé en champ, on voit encore une ruche informe qui a été transportée là par les hommes, on ne sait quand. Les gens du pays ne veulent pas l'enlever ni la détruire. Ils la laissent là. Si on demande aux anciens pourquoi on ne la fait pas disparaître pour faciliter les labours, ils répondent mytérieusement que ce serait dangereux, qu'on ne sait pas ce qui est caché sous cette pierre.

6. — *La Pierre des Sorcières.* — Un peu en arrière de la maison des orphelins à Courtelary, dans une dépression du sol, la nature a creusé un petit bassin rempli d'une eau pure et limpide. Tout à côté, une roche sortant de terre offre unn surface concave que le peuple appelle aujourd'hui « la Roche des Sorcières ». Ce lieu devait être favorable aux sacrifices et aux incantations druidiques. Encore de nos jours les gens de la contrée croient entendre des chants lugubres autour de cette pierre.

7. *Le Roc du Vorbourg.* — Les trois châteaux du Vorbourg, près de Delémont, furent détruits par le tremblement de terre ne 1356. Il ne resta debout que la tour dite Ste-Anne et la fameuse chapelle consacrée par le pape Saint-Léon IX, en 1049, en l'honneur de St-Imier. Près du chemin creusé dans le roc, à côté de la tour Ste-Anne, on remarque une excavation dans la roche même, ressemblant assez à l'empreinte qu'un corps humain aurait laissée en se couchant sur le flanc gauche.

D'après la tradition populaire, le démon occupait l'emplacement du sanctuaire et le pape Léon le chassa en bénissant la chapelle. Mais le Maudit, désirant y rentrer après le départ du pape, alla se réfugier derrière la tour Ste-Anne et se coucha sur un banc de rocher, qui s'amollit sous sa pression diabolique.

Une autre tradition dit au contraire que ce fut le pape qui, se méfiant des intentions de l'esprit des ténèbres et craignant son retour, alla le guetter sur cette même roche. Le roc, sensible à tant d'honneur et voulant rendre la position du saint personnage plus confortable, s'amollit et prit l'empreinte du pontife. L'inspection des lieux ne permet pas de dire quelle est la véritable tradition. [1])

8. — En face du Vorbourg se dresse *la Roche de Courroux*, haut lieu où les Druides faisaient leur culte. Sur le bord méridional, la tradition populaire veut qu'il y ait des anneaux de bronze qui servaient à amarrer les barques quand la Vallée de Delémont n'était qu'un lac.

A. D.

1.) Voir aussi Tant veille légende du Vorbourg (par Gauthier-sans-avoir) Delémont 1902.

Une tranche de saucisson et deux petits pains d'un sou firent les frais du repas.

Royan ! Royan ! la ville magique, l'Eldorado vers lequel Paris se met en marche par tous les rapides. Royan ! le rêve de tant de petits employés, de commerçants casaniers, de bureaucrates vissés au rond de cuir !

— Hein ! fit Robisquet, nous y voilà !

— Eh oui, nous y voilà, fit sa femme, plongée dans cette rêverie presque tacite que procure l'excès du bonheur.

Par toutes les portières, l'express déversait une foule de monde. Dans la gare, c'étaient un vacarme et des tourbillonnements de voyageurs à donner le vertige. Un brouhaha qui rappelait Paris.

— Comme c'est beau ! s'écria Mme Robisquet, déjà saisie par le sublime de la situation.

Or, c'était la marquise, le quai, les bureaux de la gare qu'ils voyaient. Mais il est entendu que tout est merveilleux pour les Parisiens, dès qu'ils sont seulement à cent kilomètres de la capitale.

(*A suivre.*)

L'affaire de M. Rotibal

(*Suite et fin.*)

L'affaire Rotibal passionnait maintenant tout Paris. Les charges s'étaient accumulées avec une rapidité suprenante. L'identité de la victime avait pu être reconstituée, grâce à un fragment de lettre à demi-brûlée dans la cheminée et commençant par ces mots : « Mon cher oncle. »

La signature manquait, mais le rendez-vous était bien mentionné, ainsi qu'un chiffre de dix mille dollars, sans autres indications. Evidemment, c'était l'appât du lucre qui avait armé ce petit rentier, nourri de lectures malsaines, contre son jeune parent, et l'on avait retrouvé cette somme dans son secrétaire.

Loin de fournir la moindre explication plausible, il s'était cantonné dans un système de défense qui exaspère toujours les magistrats et surexcite la curiosité publique : le mutisme.

Amené devant le juge d'instruction, il ne voulut répondre ni aux questions d'identité ni aux autres, et se borna à cette déclaration originale :

— Je paye régulièrement mes impôts pour assurer le bon fonctionnement de la justice et des autres institutions. Un officier ne me demande pas de faire ma besogne, pourquoi me demandez-vous de faire la vôtre ? C'est à vous, non à moi, de chercher la vérité, de faire la lumière, de prouver mon innocence ou ma culpabilité ; je ne m'en mêle point et j'attends le résultat.

Son avocat eut beau lui représenter le mauvais effet de cette attitude.

— Ne vous inquiétez pas plus que moi, lui conseilla-t-il amicalement.

— Mais pour ma plaidoirie ?

— C'est votre affaire, ce n'est pas la mienne.

Et à chaque interrogatoire, c'était la même répétition. Il écoutait la lecture des faits articulés, comme celle d'un roman-feuilleton, avec un plaisir évident ; il suivait avec intérêt les déductions ingénieuses du magistrat, mais il ne discutait aucune hypothèse, ne relevait aucun errement, n'approuvait aucune constatation, et se tenait résolument au rôle de spectateur qui a payé sa place et en veut pour son argent.

Jamais instruction ne fut plus laborieuse. M. Rotibal, qui habitait le même quartier et la même maison depuis vingt ans, n'y était cependant pas né ; d'où venait-il ? qui était-il ? Portait-il un faux nom ? Où vérifier son état civil ? Etait-il Parisien ? provincial ? étranger ? Picard ? Anglais ? Russe ? Américain ?

On l'ignorait. Peu communicatif de son naturel, il ne parlait jamais de sa famille, de son pays, de ses affaires. Il n'avait aucun papier chez lui, ne recevait ni amis, ni parents, ni lettres, ni cartes, vivait isolé au milieu de la foule, et son état civil était presque aussi difficile à reconstituer que celui du fameux Campi, faute d'un fil conducteur.

Enfin, tant bien que mal, on parvint à dresser un acte d'accusation écrasant, en dépit de nombreuses lacunes, dans lequel Rotibal (Jean-Ernest) était accusé de vol et de meurtre avec préméditation sur la personne de son neveu présumé X... et déféré aux assises.

Le mystère planant sur cette affaire en avait quintuplé l'intérêt, tous les journaux lui consacraient plusieurs colonnes, les illustrés reproduisaient les traits du meurtrier, le cadavre défiguré de la victime ; si l'on manquait de détails sur ce dernier, on en imaginait ; quant au premier, sa vie, ses mœurs, ses habitudes, ses goûts, ses manies, tout était passé au crible, et les racontars les plus divers trouvaient une égale créance.

Le grand jour arriva ; la salle était bondée comme pour Pranzini ou Tropmann, on comptait sur des révélations sensationnelles que le prévenu, roublard, aurait réservées pour l'audience. Mais, après avoir salué poliment le jury et la cour, jeté un regard malicieux sur le public, il s'assit tranquillement à son banc et ne répondit pas plus aux questions du président qu'à celles du juge d'instruction.

L'exposé de l'affaire fut bref, et pour cause ; l'audition des témoins fut longue et diffuse, faute de renseignements précis ; il fallait se rabattre sur les « on dit », commérages et médisances variés. On apprit ainsi que M. Rotibal ne fréquentait guère le café, ne s'accordait qu'une partie de manille le dimanche et n'appréciait pas à sa valeur la société de ses semblables, preuve qu'il avait de mauvais instincts : ses lectures furent également critiquées, et le roman-feuilleton passa là un aussi vilain quart d'heure qu'au temps d'*Ange Pitou* et de la *comtesse de Charny*.

Il n'y avait pas de témoins à décharge, l'accusé s'étant refusé à en faire citer un seul, et l'avocat, livré à ses seules ressources, n'osa plaider *non coupable* et préféra invoquer l'inconscience, ou tout au moins

la responsabilité mitigée de son client, évidemment un monomane.

La cause était détestable, le siège du jury était fait, l'opinion des assistants aussi, et nul n'écoutait ses périodes oratoires, sauf M. Rotibal, par politesse.

Après la réplique fort brève du ministère public, sûr de la condamnation, le président allait clôturer les débats, quand un huissier lui apporta un billet.

Il le lut une première fois, puis une seconde, le communiqua à ses assesseurs, hocha gravement la tête et dit :

— Un témoin, venu tout exprès d'Amérique, prétend avoir des faits graves à révéler ; en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne sa comparution.

Et un jeune homme vêtu d'un *pardessus marron* fut introduit dans le prétoire.

A sa vue, M. Rotibal ne peut retenir un geste de contrariété et s'écria avec humeur :

— Que le bon Dieu vous bénisse, John ! Vous pouviez bien me laisser juger tranquille.

— N'essayez pas d'intimider le témoin ! ordonna sévèrement le président.

Et, s'adressant à l'étranger :

— Votre nom ?

— John Stellow.

— Votre âge ?

— Trente-cinq ans.

— Vous n'êtes ni parent ni allié de l'accusé ?

— Pardon, Monsieur le président, c'est mon oncle ; je suis le neveu assassiné.

Quand les exclamations, les rires, le tapage prévoqués par cette déclaration furent un peu calmés par la menace de faire évacuer la salle, John Stellow put donner quelques explications complémentaires avec preuves à l'appui. Fils d'une sœur de M. Rotibal mariée en Amérique, il devait à la générosité de son oncle les premiers capitaux qui lui avaient permis de fonder une exploitation dans l'Ouest. Après des hauts et des bas, ayant enfin réussi à la faire prospérer, il était venu en France pour remercier et rembourser son bienfaiteur. Ce dernier, qui ne l'avait pas revu depuis sa petite enfance, avait été si heureuse de sa visite, qu'il avait voulu la prolonger de quelques heures en l'accompagnant jusqu'au paquebot, et dans sa sollicitude paternelle, il avait tenu absolument à lui faire accepter son pardessus plus chaud, pour la traversée, sans se douter où le conduiraient cette absence insolite et ce troc imprudent. Devant les soupçons éveillés, il n'avait pu résister à la tentation de se donner la comédie judiciaire pour lui tout seul, et, malgré les regards courroucés des magistrats, il n'en semblait pas autrement.

— Sans un journal illustré qui m'est tombé sous les yeux, par hasard, il aurait été capable d'aller jusqu'à l'échafaud, dit le neveu en haussant les épaules.

Et l'oncle répondit, placide :

— On ne guillotine plus... mais, c'est égal, tu aurais bien dû, au moins, n'arriver qu'après le verdict !

H.-A. Dourliac.

Moteurs et canons

Depuis un quart de siècle, les moteurs modernes ont réalisé de grands progrès, écrit M. de Parville dans les *Débats*. Mais sait-on bien que dans nos moteurs la bonne utilisation de la force est restée très inférieure à celle des armes à feu. En vingt ans, la vitesse initiale des projectiles des pièces d'artillerie a triplé et la puissance vive est devenue neuf fois plus grande, sans que pour a cela la pression développée dans l'arme ait augmenté sensiblement. Une pièce française de 75 millimètres, lançant un obus Robin de 7 kilos 25 développe un travail équivalant à 513 chevaux-vapeur. Le canon Krupp de 24 centimètres modèle 1890 lançant un projectile de 215 kilos développe 2,586 chevaux. On emploie en Amérique un canon de 35 centimètres dont le projectile pèse 383 kilos, lequel fournirait un travail de 3,312 chevaux-vapeur. Il n'existe aucun moteur industriel qui donne des résultats comparables.

Dans nos moteurs, la pression qui entre en jeu pour pousser le piston ne dépasse guère de 3 à 6 kilos, alors que pour certaines pièces d'artillerie la pression moyenne exercée sur la base du projectile, atteint plus de 2000 kilos. D'une part 6, de l'autre 2000.

A la Société scientifique de Bruxelles, M. A. Witz a fait dernièrement une conférence très intéressante sur ce sujet. M. A. Witz, nommé ces jours derniers correspondant de l'Académie des Sciences, est, en pareille matière, un des ingénieurs les plus compétents de la vieille Europe et de la jeune Amérique. Or, il a expérimenté un moteur Cokerill à gaz de haut fourneau de 1,450 chevaux de puissance effective à 200 tours par minute. Le volume moyen du gaz admis par coup de piston a été trouvé de 341 litres, ce gaz ayant un pouvoir calorifique de 943 calories. D'après ces données, l'énergie fournie par coup de piston est de 136,637 kilogrammètres. Dans le canon Krupp de 24 centimètres, la charge de 12 kilogrammes de poudre sans fumée adoptée renferme 952,600 kilogrammètres. Elle est donc 110 fois plus grande que l'énergie de la machine Cokerill par coup de piston. Si le canon donnait, comme le moteur à gaz Cokerill, 200 coups par minute, sa puissance serait de 160,000 chevaux vapeur au lieu de 1,450 du moteur.

Le moteur à gaz n'est qu'un canon automatique à décharge répétée ; mais l'explosion des gaz est bien loin, comme nous l'avons vu, d'atteindre la puissance des armes à feu. Le moteur à gaz possède un rendement très supérieur à celui de la machine à vapeur. Ce rendement a été très amélioré depuis l'invention de ce genre de moteur en 1862. Le premier moteur Lenoir dépensait plus de 2,000 litres de gaz de ville par cheval heure effectif. Cette consommation est descendue aujourd'hui à 368 litres dans les moteurs à quatre temps et peu à peu la puissance de la machine a progressivement monté de 4 chevaux à 1,000 et même 1,500 chevaux. Au début, on n'aurait jamais soupçonné que le petit moteur à gaz pourrait fournir des pressions aussi considérables. Les premiers essais de Lenoir se firent avec une toute petite machine à deux chevaux. Il fallut des années pour en arriver à dix chevaux. On a bien travaillé depuis 1862, pour arriver à construire des machines équivalentes aux grandes machines à vapeur.

Carnet du paysan

La météorisation, son traitement.

Le passage du régime sec au régime vert exige certaines précautions dont on ne saurait se départir sans troubler la santé des animaux dit M. le professeur Pouzzoles. Il importe, en effet, d'habituer ceux-ci graduellement à ce changement de nourriture. Un changement trop brusque, ce qu'on nomme un « écart de régime », occasionne toujours des troubles digestifs entraînant parfois avec eux des conséquences graves dont certains animaux sont parfois longtemps à se remettre.

Au début, le vert doit toujours être donné coupé de la veille, et en mélange avec un fourrage sec, dans la proportion de un quart, puis un tiers, puis la moitié. Cette alimentation durera cinq à six jours, en augmentant progressivement la quantité de vert et diminuant celle du sec.

Au bout de cette période, les animaux que l'on fait pâturer pourront être conduits directement au vert. On aura seulement soin, pendant les premiers jours, de les attacher, avec une faible longueur de corde dans un fonds peu garni d'herbe, tout en mettant à leur disposition un peu de fourrage sec. On augmentera graduellement la longueur de la corde, et finalement les animaux seront lâchés sur les points où l'herbe croît abondamment.

Malgré cela il sera prudent de continuer à l'étable le mélange du sec et du vert.

Cett accoutumance au régime vert des animaux que l'on met à l'herbe au sortir de l'écurie ou de l'étable, doit se faire toujours par un temps sec.

La distribution au bétail, de fourrage vert mouillé ou échauffé en tas, — fait qui se produit lorsqu'on en coupe une trop grande quantité à la fois, — aussi bien que le changement trop brusque de régime, occasionnent des troubles digestifs, notamment la météorisatiou, tympanite ou ballonnement. Cet accident, dû à une rapide production de gaz devient parfois d'une gravité exceptionnelle, et si l'on n'y porte remède à temps entraîne souvent la mort. Aussi, on ne saurait trop indiquer aux cultivateurs, les moyens rationnels pour le combattre.

Deux cas peuvent se présenter : Ou le ballonnement se produit rapidement et entraîne la mort de l'animal au bout d'un temps très court, ou il ne se fait que graduellement.

Dans le premier cas, pour sauver l'animal, il n'y a pas à hésiter à pratiquer la ponction du rumen au flanc gauche. Cette opération se fai à l'aide du trocart et au besoin du couteau, en un point déterminé par la rencontre des pouces des deux mains lorsqu'on place le petit doigt de la main gauche sur la dernière côte, et celui de la main droite sur la partie saillante de la hanche.

Les gaz s'échappent par la blessure produite que l'on maintient ouverte avec le tube métallique du trocart ; si l'on a opéré avec un couteau, ce résultat est obtenu à l'aide d'une canule faite avec un roseau ou une tige de sureau.

Dans le second cas, et c'est heureusement le plus commun, les gaz ne se forment que progressivement. Au début même, ils sont partiellement éliminés par la bouche, au fur et à mesure de leur production. C'est alors qu'il faut agir sans attendre que, par suite de l'augmentation constante de leur volume et de l'insuffisance des éructations, les gaz s'accumulent au point de déterminer un commencement de dyspnée, de gêne dans la respiration qui va s'accentuant et amène fatalement la mort.

Il importe donc de combattre la météorisation avant qu'elle soit parvenue à cet état de gravité. L'analyse des gaz contenus dans l'appareil digestif, pendant toute la période